



JUGES D'APNEE FFESSM

Version du 04/12/2004

1. REGLES GENERALES

- 1.1. Le collège des juges instructeurs sous la responsabilité de la commission nationale d'apnée FFESSM est l'organe compétent pour la gestion de la liste des Juges d'apnée.
- 1.2. La liste des Juges d'apnée est mise à jour à chaque fois que de nouveaux juges sont formés. Cette liste est disponible sur simple demande auprès du collège des juges instructeurs.
- 1.3. Seuls les juges possédant le niveau plongeur scaphandre C.M.A.S. 3 étoiles pourront prétendre à être juge de profondeur ou assistant juge de profondeur.

2. DESIGNATIONS DES JUGES

- 2.1. Tout organisateur de compétition nationale ou sélection régionale pour les championnats nationaux doit présenter la liste des juges et la composition du jury de sa compétition pour validation au collège des juges instructeurs. Le collège donne son accord sur celle-ci et nomme un représentant du collège national pour la dite compétition ou donne mandat à l'un des juges (au minimum) listés pour assurer cette fonction.

3. FORMATION DES JUGES D'APNEE FFESSM

- 3.1. Toute personne désirant devenir Juge d'apnée doit obligatoirement suivre dans son intégralité les cours de base prévu à cet effet, organisés par un Juge instructeur

- 3.2. Les cours de base pour devenir Juge stagiaire comporte au minimum les conditions suivantes :

Conditions d'entrée

- avoir 18 ans
- posséder le RIFAP ou un diplôme équivalent (A.F.P.S.A.M.)
- avoir une Licence FFESSM de compétition en cours de validité
- niveau 2 d'apnée et niveau 3 pour le cube
- Avoir participé à au moins une compétition d'apnée en tant qu'athlète ou membre du comité d'organisation.

- 3.3. Les cours de base pour devenir Juge stagiaire sont au minimum:

Organisés pour un volume horaire correspondant à deux demi-journée ou deux séances, une théorique et une pratique.

- Règlement des Compétitions FFESSM
- Cahier des charges d'un organisateur
- Théorie concernant la Syncope / Perte du contrôle moteur
- Tenue d'un comité d'organisation et réclamations. Déontologie et comportement du juge.
- Séance pratique en piscine et/ou en milieu naturel.(pour le cube)
- Sensibilisation sur la lutte contre le dopage.

A l'issue du cours, un questionnaire sera organisé pour contrôler les connaissances du candidat et un test réel sera effectué (note de 15/20 minimum au questionnaire de 20 questions et avis favorable du juge responsable de la formation en pratique pour être déclaré admis juge stagiaire)



4. ANNEE DE STAGE ET TITULARISATION

- 4.1. Lors de chacune de ses expériences, le juge stagiaire est évalué par un juge titulaire qui transmet son appréciation au collège des juges instructeurs.
- 4.2. Dix mois minimum après sa nomination et après :
 - avoir participé en tant que juge stagiaires à au moins deux compétitions,
 - sa sollicitation par écrit auprès du collège des juges instructeur

celui-ci décide s'il y a lieu de titulariser le juge stagiaire, ou au contraire, s'il est préférable que l'intéressé acquière des connaissances et / ou expériences supplémentaires en vue de sa titularisation.

5. RENOUVELLEMENT DE LA LISTE DES JUGES D'APNEE FFESM

- 5.1. Pour rester sur la liste des Juges d'une année à l'autre, il faut tous les 2 ans au moins avoir fonctionné comme juge sur une compétition
- 5.2. Seront automatiquement supprimés de la liste des Juges tous ceux qui ne rempliront pas ces conditions ainsi que les juges n'étant pas en possession d'une licence en cours de validité.
- 5.3. Seront également supprimés de la liste des Juges les personnes qui ne respecteraient pas les règlements et les principes édictés par la commission nationale FFESSM.